



56ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur la situation des droits de l'homme au Soudan

Genève, le 18 juin 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la mission internationale indépendante d'établissement des faits pour son compte rendu.

Alors que le conflit est déjà entré dans sa deuxième année, la Suisse condamne avec la plus grande fermeté la poursuite des violences au Soudan.

Mon pays demande à toutes les parties au conflit de cesser immédiatement toutes les hostilités, y inclus les bombardements aériens indiscriminés qui, selon les témoignages sur le terrain, se déroulent actuellement à El Fasher et dans ses environs, et de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y inclus de protéger les civils. Il est inacceptable que les civils continuent à être pris pour cible dans ce conflit. Le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme est une obligation, ce n'est pas un choix.

Nous nous faisons l'écho des appels répétés du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, selon lesquels il est essentiel de garantir la reddition des comptes et le droit des victimes à la vérité, à la justice et à des réparations. C'est le cas notamment en ce qui concerne le nombre alarmant d'actes de violences sexuelles rapportés.

A cet effet, la Suisse appelle toutes les parties à coopérer pleinement avec les enquêtes de la mission d'établissement des faits.

Mesdames, Monsieur les membres de la mission d'établissement des faits,

Comment soutenir les organisations locales pour amplifier leurs voix et les aider à documenter les faits ?

Je vous remercie.